

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-3 du 15 Janvier 1990

portant nomination de Directeur au
Ministère des Enseignements Maternel
et de Base et au Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR proposition du Ministre des Enseignements Maternel et de Base et du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 19 Décembre 1989,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 20 décembre 1989,

DECRETE :

Article 1er. - Les personnes dont les suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère des Enseignements Maternel et de base et au Ministère des Enseignements Moyens Supérieur.

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL
ET DE BASE

- Directeur Général du Ministère : Camarade Moumouni BOUKARY
- Directeur Général Adjoint : Camarade Dominique R. GOMEZ

- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Monzobto DJOSSOU
- Directeur des Affaires Financières et Administratives: Camarade Isaïe Eugène ZEKPA
- Directeur de l'Inspection et de la Méthodologie : Camarade Magloire Expédit DAVID
- Directeur de la Scolarité des Examens et Concours : Camarade Emilie Gbénacoua GBENOU
- Directeur de l'Enseignement Maternel : Camarade Adjuavi Félicité MELOME
- Directeur de l'Enseignement de Base : Camarade Romain Tossa FANOU

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MOYENS ET SUPERIEUR ET
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET DE BASE

- Directeur Provincial de l'Enseignement de l'Atacora : Camarade André Bègan KAKPO
- Directeur Provincial de l'Enseignement de l'Atlantique : Camarade Sylvain Cossi ANIGNIKIN
- Directeur Provincial de l'Enseignement du Borgou : Camarade Rémy B. SEKO N'GOYE
- Directeur Provincial de l'Enseignement du Mono : Camarade Olivier Akpovi GBAGUIDI
- Directeur Provincial de l'Enseignement de l'Ouémé : Camarade Pascal ANDO-DOSSA
- Directeur Provincial de l'Enseignement du Zou : Camarade Yérima Orou KOROGONE-IGARI.

.../...

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Janvier 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements
Moyens et Supérieur,

Le Ministre des Enseignements
Maternel et de Base,

Salifou ALIDOU

Germain KADJA

Le Ministre des Finances,

Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SGCEN 4 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 DB-
DCF-DTCP-DSDV-DI 10 MEMB-MEMS 8 Autres Ministères 13 CEAP 6
DPE-DLC-INSAE 3 UNB-EASJEP-INSJA-INE-ENA 5 BN-DAN 2 Intéressés
14 JORPB 1.-